

**Commune de**

**ECROSNES**

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**pour la consultation de bureaux d'études**

**ELABORATION**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Date et heure limites de remise des offres : le 17 mai 2010

1°) Objet

## **La consultation pour la commune**

Les études envisagées ont pour objet :

- ✓ la rédaction du dossier de PLU ou de
- ✓ le suivi administratif de la procédure d'élaboration
- ✓ l'aide à la concertation avec la population pour les PLU

### **2°) Modalités pratiques**

#### ***2.1 Financement***

La maîtrise d'ouvrage de ces études est assurée par les communes.

#### ***2.2 Durée des études***

Les études, qui comportent plusieurs étapes, débutent à la notification du marché et s'achèvent après les éventuelles corrections demandées par le contrôle de légalité du préfet sur le dossier approuvé.

#### ***2.3 Rendu de l'étude***

Les différentes étapes des études seront examinées et validées par les conseils municipaux ou leur commission d'urbanisme.

### **3°) Organisation de la consultation**

Remise des dossiers de proposition à la collectivité coordinatrice :

**Madame le maire d'ECROSNES  
Annie CAMUEL**

Date limite de réception des offres : **le 17 mai 2010**

### **4°) Réponse à la consultation**

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de l'article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics (procédure adaptée).

Une audition des candidats pourrait avoir lieu.

#### ***4.1 Composition des offres***

Le dossier comprendra :

- ✓ une note de présentation de l'offre détaillée explicitant la méthode proposée pour conduire l'étude et incluant une proposition de calendrier (avec indication de la date à laquelle les études peuvent débuter).
- ✓ une offre financière détaillée par commune (et synthétisée conformément au tableau en annexe)
- ✓ la description de l'équipe constituée et de son organisation (chef de projet)
- ✓ un dossier de références en rapport avec le sujet de l'étude
- ✓ ....

#### ***4.2 Critères de sélection des offres***

Les offres seront examinées en tenant compte :

- ✓ de la pertinence de la méthodologie proposée (40%)
- ✓ du prix global des quatre documents (30%)
- ✓ de la composition de l'équipe chargée de l'étude et de la qualité des références proposées (30%)

### **5°) Renseignements complémentaires**


Pour toute information complémentaire, contacter :


La commune de **ECROSNES**  
Madame Annie CAMUEL

Maire

Monsieur Tanneguy de BOISGROLLIER

Secrétaire de mairie

 02.37.31.56.07

 02.37.31.19.32

 [contact@ecrosnes.com](mailto:contact@ecrosnes.com)

**Synthèse de l'offre financière**  
**PLU de la commune d'ECROSNES**

Descriptif de la mission	Mode de rémunération	Nombre de réunions prévues	Montant HT
<b>PHASE 1</b> Élaboration d'un diagnostic	Forfait		
<b>PHASE 2</b> Propositions de scénarii d'aménagement	Forfait		
<b>PHASE 3</b> Définition d'un parti d'aménagement et du PADD	<i>Forfait</i>		
<b>PHASE 4</b> Traduction réglementaire du projet	Forfait		
<b>PHASE 5</b> Suivi de la procédure et corrections éventuelles	Forfait		
<i>Suivi de la concertation</i>	<i>Forfait</i>		
<u>Options proposées:</u> - informatisation du document (cf art 8 du cahier des charges) - autres			
Réunions complémentaires	Coût unitaire		

TOTAL HT :

TVA :

TOTAL TTC :